

Courrier de Joseph septembre 2021

Il y a de l'intérêt collectif à connaître le parcours du combattant des demandes de formation et, moi qui ai attendu 4 ans après mon DEES pour en demander, un peu usé par les bancs de l'école, et qui traîne ce projet depuis 3 ans sans résultat probant, eh bien, à présent, je le dis à tout un chacun : demandez très vite, même peu pressé, car les temps de validation et les confirmations de financement vous dégouteront quand ce sera le moment pour vous !

Et je livre mon témoignage, pour prévenir la casse et suggérer l'anticipation :

1ère année : après quelques aventures en commun, ma DRH du siège associatif me suggère une formation de coordination de parcours courte mais utile et valorisable, finançable par le CPF. Je fais confiance, monte un petit dossier de candidature, suis préadmis, arrive juillet et là je comprends que la formation n'est en fait pas reconnue pour le CPF. Ils l'avaient payée à leurs cadres par le plan de formation associatif et croyaient que... Merci pour le conseil, pour la rentrée de septembre ratée et vive le professionnalisme !

2e année : pas d'autre formation spécialisée de coordination de parcours en Ile-de-France, or les financements sont régionalisés. Je trouve le même type d'intitulé mais pour cadre niveau Master 1. Je prends, ça me fera de l'air par rapport au boulot. Mais, pour une formation longue en école, il ne faut compter ni sur le CPF ordinaire, ni sur l'organisme paritaire du social UNIFAF, qui n'a plus un rond (peut financer des formations courtes aux salariés, mais je ne crois pas qu'il y ait encore les moyens d'abonder par exemple pour un DEES, comme moi autrefois). Il faut donc demander un CPF de transition professionnelle, ce qu'on appelait avant un CIF. Ça pompe tout votre CPF (j'ai 2500 dessus mais la formation est à 6500, sans parler de mon maintien de salaire à assurer) et l'établissement public financeur (ex-Fongecif devenu Transitions pro) complète pour tout ou partie. En principe, la Direction et les RH du Siège peuvent aider sur le processus, sauf qu'en réalité ils n'y connaissent rien que leur fonctionnement interne. Démerdez-vous, donc, ou demandez l'aide d'un Conseiller en évolution professionnelle en contactant Transitions pro, le Pôle Emploi de ceux déjà en emploi qui veulent se reconverter. Bref, 1) demande d'autorisation de formation à l'employeur et réponse en fonction du budget existant ou dans quelques mois en fonction du suivant, ; 2) candidature et pré-admission au centre de formation ; 3) montage du dossier de demande de financement avec aller-retour pour remplissage de feuillets signés auprès du centre de formation et de l'employeur (et chacun a sa temporalité qui n'est pas la nôtre) ; 4) dépôt du dossier de demande de financement, en l'occurrence au plus tard 2 à 3 mois (je ne sais plus le délais exact) avant l'entrée en formation longue. Jusque là, pas de problème, à part de l'impatience et de l'agacement envers ceux qui

attendent le dernier moment pour traiter la demande. Puis une réponse assez rapide, en moins d'1 mois : dossier irrecevable. C'est le centre de formation qui a merdé : leur agrément au répertoire national RNCP est en cours de renouvellement et ils n'ont pas pensé à prévenir... tant pis pour ceux qui étaient sur un financement avec le CPF !

3e année : je finis par abandonner le M1 de cadre coordo de parcours, dont l'agrément n'est toujours pas renouvelé, pour un projet généraliste de CAFEEUIS, diplôme terrain qui continue à ouvrir beaucoup de portes. Même parcours, même soutien psychologique mais sans plus de la Direction d'établissement, mêmes impressions. Dépôt de dossier à Transitions pro mi-juin et engagement réglementaire à apporter une réponse au plus tard 1 mois avant le début de formation, le centre de formation se projetant quant à lui sur un envoi de conventions de formation 6 semaines avant la rentrée... Au final, la commission de décision était en retard sur ce timing, à une semaine près et, si j'avais eu ce financement mais n'avais pas été sur place pour demander des réponses en temps et en heure, j'aurais cependant pu perdre ma place pour retour trop tardif ! On n'est pas aidés. J'ajoute que, dans ma notification de refus on m'indique que ma demande "peut relever d'un autre dispositif de financement". Ah ? pas que je sache à part en interne par la boîte. Et lequel ? ce n'est pas précisé. Non, on n'est pas aidés.

A propos de formation, autre petit témoignage qui va dans le même sens : notre Direction a pu nous encourager à nous former quelques jours collectivement sur des enjeux de santé mentale en lien avec notre cœur de métier, il y a 2 ans, via un organisme de formation cogéré par notre asso... Tout en nous disant que l'établissement n'avait pas les moyens de financer et qu'il faudrait utiliser notre CPF. On n'est pas aidés.

Concernant les usages du CPF simple, en revanche, si cela ne court pas sur le temps de travail, c'est vraiment plus facile d'accès, même si la contrainte de l'agrément demeure et que l'enveloppe reste assez limitée. J'ai pu prendre ainsi des cours d'anglais, il y a 4 ans, sans en référer à mon employeur, ni patienter longtemps.

A ceux qui ont des bons plans : je prends !!

Joseph